



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale
de comté de Matane tenue le 15 juin 2011 à 20 h en la salle de conférence de
la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire – Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire – Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire – Matane
Richard Labrie, maire suppléant – Sainte-Paule
Garnier Marquis, maire suppléant – Saint-Adelme
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire – Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire suppléant – Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire – Saint-René-de-Matane

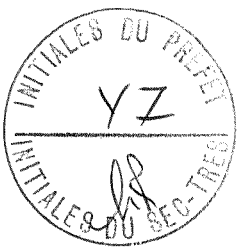
Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre avec le MRNF au sujet de la ZEC Cap-Chat;
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 3 mai 2011;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue 18 mai 2011;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue 24 mai 2011;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de mai, séance tenue le 24 mai 2011;
 - 4.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 31 mai 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Adoption du PALÉE;
 - 5.3 Demande d'appui au projet « CitoyenNEs engagéEs, décisions partagées » du Regroupement des femmes de la région de Matane;
 - 5.4 Résolution numéro 2011-093 de la municipalité de Baie-des-Sables – Demande d'appui à la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans ses démarches visant le déplacement de la Route Verte de la route 132 vers la rue de la Mer à Baie-des-Sables;
 - 5.5 Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);
 - 5.5.1 Nomination des administrateurs au sein du conseil d'administration;
 - 5.5.2 Représentant de la MRC de Matane au sein du comité de gestion incendie;



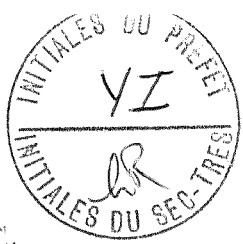
- 5.6 Association touristique régionale de la Gaspésie – Autorisation paiement cotisation 2011-2012 au montant de 120 \$ avant les taxes;
- 5.7 Addenda à l'entente entre la MRC et le CLD de la MRC de Matane concernant le rôle et les responsabilités de la MRC en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice;
- 5.8 Autorisation paiement au CLD de la MRC de Matane – 1er versement (85 %) de la contribution gouvernementale 2011-2012;
- 5.9 Autorisation paiement – Contribution financière pour l'année 2011 en ce qui a trait au partage des coûts liés au fonctionnement du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane – (Pacte rural – résolution 681-12-10);
- 5.10 Résolution CE-11-04-487 du comité exécutif/investissement du CLD de la MRC de Matane – Fonds FSTD et FAMM;
- 5.11 Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent – Renouvellement cotisation (2011-2012);
- 5.12 Demande d'appui du Cégep de Matane – CDRIN;
- 5.13 Mise à jour du Plan d'urgence du TNO;
- 5.14 Résolution numéro 2011-148 de la municipalité de Saint-Ulric – Recommandation à la MRC de Matane concernant l'embauche de personnel – PIQM volet 3;
- 5.15 Résolution numéro 2011-146 de la municipalité de Les Méchins – Quai fédéral et cale sèche de Les Méchins;
- 5.16 Rencontre avec madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable du Plan Nord, ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, le 14 juin 2011;
- 5.17 Réitérer la demande de maintien du découpage électoral actuel;
- 5.18 Demande de formation d'un groupe de travail pour l'obtention d'un projet (banc d'essai en temps réel) en lien avec l'immigration pour le territoire de la MRC de Matane;
- 5.19 Demande au MTQ – prolongation de l'autoroute transcanadienne entre Rivière-du-Loup et le Labrador via Matane et la route 389 à partir de Baie-Comeau dans le cadre du Plan Nord;
- 5.20 Appui à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;
- 5.21 Correspondance de la direction régionale du MDÉIE – Étude portant sur la gestion des fonds et des portefeuilles des CLD;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Édifice de La Matanie :
 - 6.2.1 Octroi du contrat à Duotech Constructions inc. – travaux de rénovation;
 - 6.2.2 Autorisation paiement Allan Blais – relevé topographique;
 - 6.2.3 Autorisation paiement Allan Blais – certificat de piquetage;
 - 6.2.4 Utilisation de cases de stationnement du centre sportif;
 - 6.2.5 Autorisation paiement Jean Dallaire, architectes – architecture;
 - 6.2.6 Autorisation signature bail Assemblée nationale à compter du 1^{er} octobre 2011;
 - 6.2.7 Avis École de conduite À La Survie – départ le 15 juillet 2011;
 - 6.2.8 Maintien de la demande d'aide financière déposée au PIQM;
 - 6.3 Ville de Matane – Autorisation paiement - Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2011;
 - 6.4 Raymond Chabot Grant Thornton – Autorisation paiement – Honoraires professionnels pour la vérification des états financiers au 31 décembre 2010;
 - 6.5 Cain Lamarre Casgrain Wells – Autorisation paiement – Honoraires professionnels – Dossier Rivière-Blanche – services rendus du 8 mars au 18 avril 2011 au montant de 351,45 \$ taxes incluses;
 - 6.6 Dossier Rivière-Blanche;
 - 6.7 70^{es} Assises annuelles sous le thème "Des élus à l'œuvre", les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 au Centre des congrès de Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.8 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Invitation à participer à la Semaine de la municipalité 2011;
- 6.9 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Nouveau fonds (Fonds PPP Canada) afin de promouvoir la réalisation de projets d'infrastructure publique en partenariat public-privé (PPP);
- 6.10 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Nouveau volet (Volet 3) qui vise à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région;
- 6.11 Télécommunications :
 - 6.11.1 Résolution de déclaration de compétence de la MRC de Matane relativement au domaine des télécommunications;
 - 6.11.2 Autorisation de conclure une entente avec la ville de Matane relativement au domaine des télécommunications;
 - 6.11.3 Redistribution de la contribution du secteur de la santé et facturation aux municipalités 2006-2010;
- 6.12 Résolution du comité administratif de la MRC des Basques – Les lois au Québec;
- 6.13 Recommandations du Comité de diversification et de développement (CDD);
- 6.14 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec – Ligne de 230 kV de Saint-Ulric-Saint-Léandre;
- 6.15 Contrats de soutien technique – logiciels GV.NET (gestion documentaire) et GED Express (gestion électronique des documents);
- 6.16 Résolution numéro 6963-05-2011 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Demande d'injection de nouveaux budgets Rénovillage (programme d'aide à la rénovation en milieu rural) et LAAA (programme de logements adaptés pour aînés autonomes);
- 6.17 Adoption du règlement numéro 216-3-2011 modifiant le règlement numéro 216-2003 et ses amendements relatif aux compétences du comité administratif;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Rapport;
 - 7.2 Résolution no 081-11 de la MRC de Minganie – Évaluation foncière;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Entrée en vigueur – règlement VM-89-89 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 206;
 - 8.2 Réception du second projet de règlement VM-89-97 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance industrielle portant le numéro 257;
 - 8.3 Entrée en vigueur – règlement numéro 2011-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane afin de permettre en zone 28-P l'usage "construction et travaux publics", plus précisément "voirie et travaux sous la compétence de la municipalité";
 - 8.4 Réception du second projet de règlement numéro 317-11 de la municipalité de Sainte-Paule modifiant le règlement numéro 265-04 édictant le plan d'urbanisme afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.5 Réception du second projet de règlement numéro 318-11 de la municipalité de Sainte-Paule modifiant le règlement de zonage numéro 94-88 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.6 Réception du second projet de règlement numéro 319-11 de la municipalité de Sainte-Paule modifiant le règlement de construction numéro 96-88;
 - 8.7 Réception du second projet de règlement numéro 320-11 de la municipalité de Sainte-Paule modifiant le règlement de lotissement numéro 95-88
 - 8.8 Rapport de la Commission d'aménagement – Recommandation relative à l'adoption du projet de règlement numéro 198-9-2011 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.9 Adoption du projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets;
 - 8.9.1 Demande d'un avis au Ministre dans le cadre de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;



- 8.9.2 Modification du délai durant lequel les municipalités peuvent se prononcer sur la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.9.3 Nomination de la commission consultative pour la procédure de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé et délégation de l'organisation de toute assemblée publique à la secrétaire-trésorière de la MRC;
 - 8.10 Forum élargi de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) – Document d'actualisation de la CRRNT adopté par le conseil d'administration de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent
 - 8.11 Composition des comités (remplacements) :
 - 8.11.1 Comité consultatif agricole (CCA);
 - 8.11.2 Comité multiressources;
 - 8.11.3 Comité aviseur TPI;
 - 8.11.4 Corporation TPI;
 - 8.12 Avis de reconnaissance légale de l'Organisme des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL);
 - 8.13 Analyse de conformité – Avis d'intervention – *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – route 195 – Saint-René-de-Matane;
 - 8.14 Cadre normatif – érosion côtière;
 - 8.15 Réception du premier projet de règlement VM-89-99 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 56;
 - 8.16 Réception du projet de règlement VM-91-2 modifiant le règlement de construction de la ville de Matane concernant les toilettes à faible débit;
 - 8.17 Réception du projet de règlement numéro 2011-117 de la municipalité de Saint-Ulric modifiant le règlement numéro 2008-81 édictant le plan d'urbanisme afin de tenir compte des modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.18 Réception du projet de règlement numéro 2011-118 de la municipalité de Saint-Ulric modifiant le règlement de zonage numéro 2008-82 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et apporter des corrections;
 - 8.19 Réception du projet de règlement numéro 2011-119 de la municipalité de Saint-Ulric modifiant le règlement de construction numéro 2008-84;
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Rapport;
 - 9.2 Recommandation du comité aviseur TPI;
 - 9.3 Orientations pour la saison 2011 :
 - 9.3.1 Mandat à la SER des Monts – exécution des travaux sylvicoles saison 2011 selon la grille de taux 2011;
 - 9.3.2 Mandat – services professionnels de planification;
 - 9.3.3 Autorisation – demande de soumissions sur invitations – transport de bois;
 - 9.4 Comité d'analyse et de sélection des projets volet II dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF);
 - 9.5 Association forestière bas-laurentienne – Cotisation (2011-2012);
 - 9.6 Tables GIRT – représentation des municipalités locales;
- 10- Matières résiduelles :
- 10.1 Table de réflexion sur la gestion des matières organiques – suivi de la rencontre du 7 juin 2011;
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
 - 11.1.1 Résolution numéro 11-05-8367 de la MRC de Rouville – Exonération de responsabilité prévue à la *Loi sur la sécurité incendie*, frais juridiques encourus par les municipalités;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Rapport mensuel;
 - 11.2.2 Prolongement du réseau de télécommunications :
 - 11.2.2.1 Résultat des soumissions et octroi du contrat;
 - 11.2.2.2 Acceptation des modalités :
 - achat;
 - location;
 - 11.2.2.3 Mandat aux professionnels :
 - arpenteur;
 - notaire;



- 11.2.2.4 Autorisation des dépenses pour la réalisation du projet;
- 11.2.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 251-2011 pour l'achat d'un camion autopompe/citerne et d'un camion-citerne;
- 11.2.4 Fourniture du camion pour la caserne de Saint-Léandre – Facture de la ville de Matane – location camion ;
- 11.2.5 Autorisation d'appel d'offres pour l'achat d'un camion autopompe/citerne et d'un camion-citerne;
- 11.2.6 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FSTD volet V;
- 11.2.7 Autorisation au directeur du service de procéder à l'embauche de pompiers à temps partiel pour la caserne de Saint-Léandre selon les modalités habituelles durant la période estivale;

- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

Rencontre avec le MRNF au sujet de la ZEC Cap-Chat – reportée en septembre.

RÉSOLUTION 350-06-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 351-06-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 3 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 mai 2011 tel que présenté.

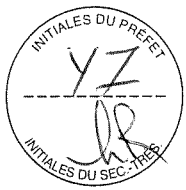
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 352-06-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 mai 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 353-06-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 18 MAI 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 mai 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue 20 avril 2011 en corrigeant la résolution numéro 313-05-11 pour ajouter le mot « *d'eau* » à deux endroits afin de lire conseillère en environnement et cours *d'eau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 354-06-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 24 MAI
2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mai 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 355-06-11

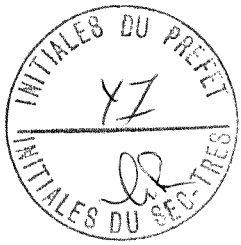
**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 MAI 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mai 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 24 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉSOLUTION 356-06-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MAI, SÉANCE TENUE LE 24 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ajournée tenue le 24 mai 2011 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D' le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 24 mai 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 357-06-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 31 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D' le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 mai 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 358-06-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 31 MAI 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 mai 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

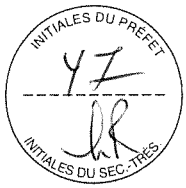
D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 359-06-11

ADOPTION DU PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) DE LA MRC DE MATANE 2011-2015

CONSIDÉRANT QUE le document « Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC de Matane » a été remis en début de réunion aux membres du Conseil de la MRC de Matane par monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric et président du CLD de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la présentation aux membres du Conseil, du texte du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC de Matane pour la période de 2011 à 2015, par le CLD de la MRC de Matane lors d'une réunion tenue le 3 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane adopte le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC de Matane (2011-2015);

QUE le PALÉE 2011-2015 fera l'objet d'un communiqué et d'un lancement conjoint de la MRC de Matane et du CLD de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 360-06-11

DEMANDE D'APPUI AU PROJET « CITOYENneS ENGAGÉeS, DÉCISIONS PARTAGÉES » DU REGROUPEMENT DES FEMMES DE LA RÉGION DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont pris connaissance du projet « CitoyenNEs engagéEs, décisions partagées » présenté par le Regroupement des femmes de la région de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le but principal du projet est d'augmenter la participation de femmes à la direction des organismes communautaires à l'aide de modèles de mentorat et de mécanismes de soutien;

CONSIDÉRANT QUE l'implication des femmes est essentielle à un développement équitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet « CitoyenNEs engagéEs, décisions partagées » présenté par le Regroupement des femmes de la région de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 361-06-11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-093 DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – DEMANDE D'APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES DANS SES DÉMARCHES VISANT LE DÉPLACEMENT DE LA ROUTE VERTE DE LA ROUTE 132 VERS LA RUE DE LA MER À BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-093 de la municipalité de Baie-des-Sables demandant à la MRC de Matane d'appuyer la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans ses démarches visant le déplacement de la Route Verte de la route 132 vers la rue de la Mer à Baie-des-Sables

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont pris connaissance du « Rapport proposant la création d'un nouveau tronçon de la Route verte dans la municipalité de Baie-des-Sables » présenté par la Corporation de développement de Baie-des-Sables;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le but principal du projet est de déplacer la Route Verte de la route 132 vers la rue de la Mer à Baie-des-Sables, rue tranquille longeant le golfe Saint-Laurent sur une longueur d'environ 2,5 km et entretenue par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans ses démarches visant le déplacement de la Route Verte de la route 132 vers la rue de la Mer à Baie-des-Sables;

QU'une copie de la présente soit transmise à la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 362-06-11

CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ) – NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) aura lieu le 7 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC a le loisir de nommer un représentant ou de reconduire le mandataire actuel, au sein du conseil d'administration du CAUREQ et, en cas d'absence, un substitut;

CONSIDÉRANT l'intérêt de messieurs Yvan Côté, maire de Sainte-Paule et Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme de poursuivre le mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Yvan Côté, maire de Sainte-Paule soit nommé représentant de la MRC de Matane au sein du conseil d'administration du CAUREQ;

QUE monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme et préfet soit nommé représentant substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

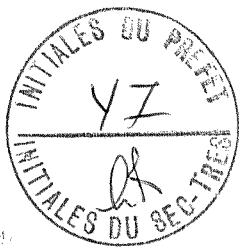
RÉSOLUTION 363-06-11

CENTRE D'APPELS D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ) – REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC a le loisir annuellement de nommer un représentant ou de reconduire le mandataire au sein du comité de gestion incendie du Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);

CONSIDÉRANT QUE les buts du comité de gestion incendie sont :

- développer une concertation sur le territoire couvert par le CAUREQ;
- informer les élus municipaux de l'évolution des dossiers associés à la répartition incendie;
- établir des orientations en matière incendie;



- se doter de protocoles adéquats, de procédures uniformes, d'établir des priorités de traitement d'appel d'urgence;
- solutionner des problématiques rencontrées entre les services incendie et la centrale;
- établir des critères de performance et de qualité en regard de la *Loi sur la sécurité incendie*;
- se doter d'un mécanisme d'application terrain connu et accepté de tous;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, agissait à titre de représentant de la MRC de Matane au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ et que monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, agissait à titre de représentant substitut;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil avaient convenu d'alterner annuellement le mandat de représentation entre ces deux personnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Pierre Dugré, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Matane, à titre de représentant de la MRC de Matane au sein du comité de gestion incendie du CAUREQ pour un an à compter du 16 juin 2011;

QUE monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, agisse à titre de représentant substitut, pour un an à compter du 16 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 364-06-11

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE – AUTORISATION PAIEMENT COTISATION 2011-2012 AU MONTANT DE 120 \$ AVANT LES TAXES

CONSIDÉRANT la correspondance concernant la cotisation 2011-2012 à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) au montant 120 \$ avant taxes pour les membres partenaires et organismes sans but lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation 2011-2012 à l'Association touristique régionale de la Gaspésie au montant de 120 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 365-06-11

ADDENDA À L'ENTENTE ENTRE LA MRC DE MATANE ET LE CLD DE LA MRC DE MATANE CONCERNANT LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DE LA MRC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR EXERCICE

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre le MDEIE et la MRC le 7 juillet 2008 ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités que le MINISTRE confie à la MRC en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, conformément à l'article 89 de la *Loi sur le MDEIE*;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT l'article 4.10 de ladite entente :

« 4.10 La MRC doit s'assurer que l'utilisation des sommes reçues du MINISTRE en vertu de la présente entente soit exempte de conflits d'intérêts et respecte les règles d'une saine gestion des fonds publics. »;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC et le CLD le 18 décembre 2009 ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, conformément à l'article 91 de la *Loi sur le MDEIE*;

CONSIDÉRANT la demande du représentant du MDEIE de modifier l'entente entre la MRC et le CLD pour y ajouter un article relatif aux conflits d'intérêts et au respect des règles d'une saine gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE modifier, par un addenda, l'Entente entre la MRC de Matane et le CLD de la MRC de Matane concernant le rôle et les responsabilités que la MRC confie au CLD en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice pour ajouter aux engagements du CLD le texte suivant :

« 4.8 Le CLD doit s'assurer que l'utilisation des sommes reçues de la MRC en vertu de la présente entente soit exempte de conflits d'intérêts et respecte les règles d'une saine gestion des fonds publics. »;

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer l'addenda pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 366-06-11

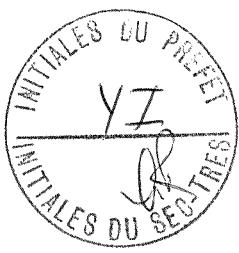
CLD DE LA MRC DE MATANE – AUTORISATION DE VERSEMENT (85 %) DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE 2011-2012 – RE : FINANCEMENT MDEIE POUR LES ACTIVITÉS DE BASE ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la contribution gouvernementale 2011-2012 prévue à l'entente de gestion entre le MDEIE et la MRC de Matane, versée à la MRC pour le financement du CLD :

- Financement de base des activités du CLD	480 611 \$
- Soutien aux projets d'entreprise en démarrage.....	110 119 \$
- Soutien à l'émergence de projets d'entreprise.....	60 070 \$
	<hr/>
	650 800 \$

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane concernant la contribution gouvernementale du MDEIE versée à la MRC pour le financement du CLD pour l'année financière 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



D'autoriser le versement au CLD de la MRC de Matane, du montant de la contribution gouvernementale 2011-2012 dès sa réception par la MRC et ce, selon les paramètres suivants : soit 85 % de la contribution reçue soit 553 180 \$ et le solde de 15 % du montant suite à la reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 367-06-11

AUTORISATION PAIEMENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2011 EN CE QUI A TRAIT AU PARTAGE DES COÛTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE MATANE – (PACTE RURAL – RÉSOLUTION 681-12-10)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 681-12-10 du Conseil de la MRC de Matane autorisant le paiement à même le budget du Pacte rural de la PNR II du montant total de 60 000 \$ en lien au partage des coûts liés au fonctionnement du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, pour l'année 2011, et de rediscuter du dossier lors de la révision du Plan de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE confirmer le financement de 60 000 \$ à même le budget du Pacte rural de la PNR II en lien au partage des coûts liés au fonctionnement du Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, pour l'année 2011 et autoriser le paiement du montant total de 60 000 \$ au CLD de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 368-06-11

RÉSOLUTION CE-11-04-487 DU COMITÉ EXÉCUTIF / INVESTISSEMENT DU CLD DE LA MRC DE MATANE – FONDS FSTD ET FAMM

CONSIDÉRANT la résolution CE-11-04-487 du comité exécutif/investissement du CLD de la MRC de Matane demandant à la MRC de Matane une compensation financière pour le temps investi par le CLD pour la responsabilité et le suivi des dossiers présentés dans le cadre des fonds FSTD et FAMM, en raison de l'absence depuis janvier 2011 de la personne à la MRC qui effectue ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accepte de verser une contribution au CLD de la MRC de Matane, sur une base annuelle de 40 000 \$, soit un montant équivalent à 3 333,33 \$ par mois, à compter de janvier 2011 et pour le durée de l'absence, en compensation financière pour le temps investi dans la préparation et la présentation de dossiers dans le cadre des fonds FSTD et FAMM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 369-06-11

CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – RENOUVELLEMENT COTISATION (2011-2012)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane est membre associé du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle (2011-2012) pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC de Matane au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 370-06-11

APPUI AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN IMAGERIE NUMÉRIQUE (CDRIN)

CONSIDÉRANT la croissance fulgurante au Québec de l'imagerie numérique, tant dans l'industrie du jeu électronique, du divertissement numérique et des services financiers;

CONSIDÉRANT les opportunités de développement économique se rattachant à l'effervescence de ces secteurs;

CONSIDÉRANT le rôle de catalyseur de croissance que le Cégep de Matane a joué dans la diversification économique de la MRC de Matane, notamment en taille de diamants, en énergie éolienne, en formation virtuelle et en imagerie numérique;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accordent les élus de la MRC de Matane à la diversification économique, à la rétention des jeunes, à l'intégration d'activités de recherche et de développement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT le rôle prépondérant que jouent la recherche et le développement dans l'émergence de nouveaux créneaux de développement économique et dans la réalisation d'activités porteuses s'y rattachant;

CONSIDÉRANT l'apport d'un agent de recherche et de développement au sein du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) pourrait générer pour les entreprises locales œuvrant dans ce secteur ainsi que pour les autres filières confondues;

CONSIDÉRANT la reconnaissance nationale du statut du Cégep de Matane en matière d'imagerie numérique, de développement de programmes et de partenariats entreprises / éducation;

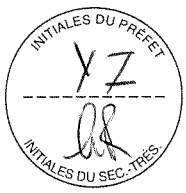
CONSIDÉRANT les efforts tant financiers qu'humains que la MRC de Matane doit déployer afin de concurrencer l'attraction naturelle des pôles urbains;

CONSIDÉRANT l'importance de singulariser l'offre économique régionale tant pour la recherche et le développement que pour les propositions d'accueil d'entreprises technologiques dans un contexte de concurrence interrégionale;

CONSIDÉRANT l'impact que pourrait engendrer la présence d'un pôle technologique en imagerie numérique en matière de création et de maintien d'emplois de qualité dans la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane participe à la mise en place et au fonctionnement du CDRIN via des investissements de l'ordre de 240 000 \$ sur 4 ans et ce, à partir de 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane appuient toute demande, auprès des autorités concernées, relativement à la reconnaissance de l'imagerie numérique comme secteur économique émergeant au Bas-St-Laurent;

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane soutiennent le Cégep de Matane et le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) dans la recherche de financement relatif au fonctionnement auprès des ministères et des organismes subventionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Info – Mise à jour du Plan d'urgence du TNO.

RÉSOLUTION 371-06-11

FÉLICITATIONS À MADAME MARIE-ÈVE LÉVESQUE, CHARGÉE DE PROJET EN SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT le travail accompli par madame Marie-Ève Lévesque au cours de son mandat de chargée de projet pour la phase III du « Projet d'expérimentation – Détermination des secours minimaux des municipalités en matière de sécurité civile »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE les membres Conseil de la MRC de Matane félicitent chaleureusement madame Marie-Ève Lévesque pour son excellent travail et mandatent la directrice générale, madame Line Ross, pour lui transmettre une lettre à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

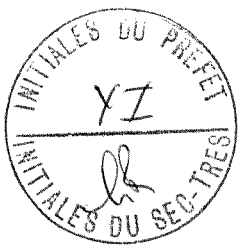
RÉSOLUTION 372-06-11

APPUI À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-146 DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS – QUAI FÉDÉRAL ET CALE SÈCHE DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-146 de la municipalité de Les Méchins;

CONSIDÉRANT le préambule de ladite résolution qui indique notamment que :

- le quai de Les Méchins doit sa survie aux activités du Groupe Maritime Verreault inc. et à sa propriétaire madame Denise Verreault;
- En 1964, la mise en service du chantier maritime de la compagnie Verreault Navigation inc., fondée par monsieur Borromée Verreault en 1956, a permis à Les Méchins de devenir le berceau d'une industrie maritime florissante;
- la production industrielle de la nouvelle entreprise en a fait un joueur de premier plan sur la scène régionale et nationale;
- le projet de l'entreprise de bonifier sa production par la création d'une seconde cale sèche;
- le besoin de prolongement du quai de Les Méchins;
- le prolongement du quai et la création d'une seconde cale sèche donneraient des emplois à plus de 150 travailleurs;



- l'impact du positif du développement des activités du Groupe Maritime Verreault inc. pour la municipalité de Les Méchins et pour les municipalités voisines qui chevauchent deux régions administratives; le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. »;

CONSIDÉRANT l'apport indéniable de l'entreprise Verreault Navigation inc., à l'économie et au développement régional;

CONSIDÉRANT QUE les travailleurs proviennent principalement de plusieurs municipalités considérées comme dévitalisées, situées à l'intérieur de deux des régions administratives les plus pauvres du Québec, soit le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la création de 150 emplois au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie aura un impact significatif sur les indices de développement de ces deux régions et des municipalités qui les composent;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Maritime Verreault inc. constitue l'un des fleurons des entreprises maritimes du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la résolution de la municipalité de Les Méchins, le projet de prolongement du quai et celui de la création d'une seconde cale sèche à Les Méchins préconisé par le Groupe Maritime Verreault inc.;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 373-06-11

RÉITÉRER LA DEMANDE DE MAINTIEN DU DÉCOUPAGE ÉLECTORAL ACTUEL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 544-10-10 appuyant la Coalition pour le maintien des comtés en région, qui prend action pour maintenir les comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches dans leur découpage actuel et mandate monsieur Serge Fortin, président de la Coalition, pour le maintien des comtés en région afin de prendre les dispositions nécessaires;

CONSIDÉRANT l'importance pour les régions comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie ou Chaudière-Appalaches que soit maintenu le découpage électoral qui leur assure une représentation à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT l'importance pour les régions que les électeurs aient accès à leur député, ce qui serait rendu encore plus difficile en augmentant la dimension des comtés et les distances à parcourir;

CONSIDÉRANT QUE la démocratie n'est pas uniquement une question de mathématiques et qu'il y a lieu de trouver des solutions qui vont assurer la représentation des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la représentation électorale, ne doit pas faire en sorte que les milieux ruraux et urbains soient mis en opposition et que l'option d'un nombre moyen d'électeurs différents, qu'il s'agisse d'une circonscription rurale ou urbaine, devait aussi être considéré;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'importance d'intégrer le principe de représentation effective des régions, d'ajouter aux critères de la Loi électorale l'occupation dynamique du territoire et d'ajouter un autre critère recommandant que la délimitation des circonscriptions soit cohérente, dans la mesure du possible, avec la délimitation des MRC et des régions administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane réitère sa demande de maintien du découpage électoral actuel qui assure une représentation des régions à l'Assemblée nationale;

QU'une solution à long terme soit trouvée à la Loi électorale afin d'intégrer le principe de représentation effective des régions et de l'occupation dynamique du territoire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre responsable de la carte électorale, monsieur Pierre Moreau, à la ministre responsable de la région, madame Nathalie Normandeau, au directeur général des élections, au député du comté de Matane, monsieur Pascal Bérubé, à la CRÉ BSL et à la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 374-06-11

DEMANDE À LA CRÉ BSL – FORMATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'OBTENTION D'UN PROJET (BANC D'ESSAI EN TEMPS RÉEL) EN LIEN AVEC L'IMMIGRATION POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT les enjeux en lien avec la disponibilité de la main-d'œuvre dans la région;

CONSIDÉRANT le mandat de la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'expérience positive de la MRC de Rivière-du-Loup, en matière d'emploi et d'immigration, soit l'accueil depuis 2004, de près de 300 personnes immigrantes, dont 200 sont toujours installées dans la MRC;

CONSIDÉRANT le mandat du CLD de la MRC de Matane dans le cadre du soutien à l'immigration;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de favoriser la concertation et de regrouper les acteurs du développement, tels que la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, la MRC, le CLD, le CLE, le Cégep de Matane, et les divers ministères concernés, afin d'explorer avec le gouvernement du Québec, la possibilité de mettre en place un banc d'essai en temps réel en lien avec l'immigration pour le territoire de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande à la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, la formation d'un groupe de travail pour l'obtention d'un projet (banc d'essai en temps réel) en lien avec l'immigration pour le territoire de la MRC de Matane, et ce en collaboration avec le CLD de la MRC de Matane et la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 375-06-11

**DEMANDE AU MTQ – PROLONGATION DE L'AUTOROUTE
TRANSCANADIENNE ENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LE LABRADOR
VIA MATANE ET LA ROUTE 389 À PARTIR DE BAIE-COMEAU DANS
LE CADRE DU PLAN NORD**

CONSIDÉRANT les prévisions de développement économique du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nord;

CONSIDÉRANT le lien maritime important et les échanges existants depuis de nombreuses années entre la région de Matane et la Côte-Nord et les nouvelles perspectives de développement qui se profilent dans le cadre du Plan Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à la majorité :

QUE la MRC de Matane demande au ministre des Transports, monsieur Sam Hammad, de prolonger l'autoroute transcanadienne entre Rivière-du-Loup et le Labrador via Matane et la route 389 à partir de Baie-Comeau dans le cadre du Plan Nord;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la région, madame Nathalie Normandeau, au député du comté de Matane, monsieur Pascal Bérubé, à la CRÉ BSL.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-huit (18) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre

Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – une (1) voix

Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

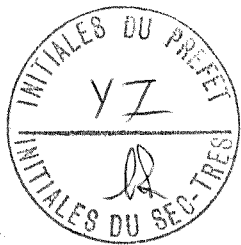
RÉSOLUTION 376-06-11

**APPUI À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT
RÉGIONAL DE MONT-JOLI – DEMANDE D'OBTENTION DU DÉCRET
AUTORISANT LES MUNICIPALITÉS À SIGNER LES ENTENTES DU
PROGRAMME PAIA**

CONSIDÉRANT QU'en août 2010, la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli se voyait octroyé par Transport Canada, deux subventions totalisant 1 300 194 \$ dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures aéroporturaires (PAIA)*, pour la construction d'un abri à abrasif ainsi que la mise à jour de la centrale de distribution électrique;

CONSIDÉRANT QUE le programme fédéral PAIA finance les aéroports pour des projets qui améliorent la sécurité aéroportuaire, et que l'aéroport régional de Mont-Joli ayant moins de 50 000 passagers, la contribution de Transports Canada est de 100 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux, prévus être réalisés en 2010, sont actuellement retardés en raison de l'obligation d'obtenir un décret du gouvernement du Québec autorisant la Régie à signer une entente de contribution avec Transports Canada;



CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien additionnels importants seront requis advenant l'impossibilité de procéder à la réalisation du projet avant l'hiver 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli a demandé le 14 juin 2011, l'intervention de monsieur Sam Hammad, ministre des Transports, afin que les Ministères impliqués dans l'obtention du décret puissent trouver une solution permettant aux municipalités et organismes municipaux, dont la Régie, de signer les ententes du Programme PAIA avec Transports Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane, à titre de membre de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli, appuie la démarche pour permettre la signature par la Régie des ententes du Programme PAIA avec Transports Canada dans les plus brefs délais et la réalisation des travaux avant la saison hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 377-06-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 21 031,20 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 787,21\$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 19 268,89 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 804,33 \$, représentant un grand total de 48 891,63 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 378-06-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 556,43 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 273,19 \$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 13 594,20 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 505,72 \$, représentant un grand total de 21 929,54 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 379-06-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 85,27 \$, la liste des chèques émis au montant de 21,25 \$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 6 893,88 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 267,89 \$, représentant un grand total de 8 268,29 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 380-06-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Richard Labrie et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 5 714,86 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 812,85 \$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 25 504,15 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 806,55 \$, représentant un grand total de 36 838,41 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 381-06-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : MRC DE
MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 37 204,46 \$, la liste des chèques émis au montant de 163 455,71 \$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 43 131,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 8 994,44 \$, représentant un grand total de 252 785,99 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 382-06-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : TPI DE LA MRC
DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

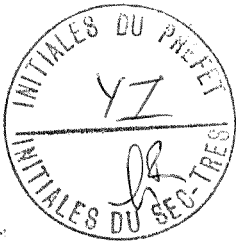
IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 1 610,45 \$, la liste des chèques émis au montant de 742,66 \$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 3 806,99 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 914,84 \$, représentant un grand total de 7 074,94 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



RÉSOLUTION 383-06-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 14 MAI AU 10 JUIN 2011 – RE : TNO DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 6 662 \$, les salaires payés du 8-05-2011 au 4-06-2011 au montant de 1 240,62 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 313,83 \$, représentant un grand total de 8 216,45 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 14 mai au 10 juin 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 384-06-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – OCTOI DU CONTRAT À L'ENTREPRENEUR *DUOTECH CONSTRUCTION INC.* POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport et des recommandations présentés par monsieur Jean Dallaire, architecte, suite à son analyse de l'unique soumission déposée le 18 mai 2011, pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie, soit la soumission de *Duotech Construction inc.*;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport de l'architecte, la soumission déposée est conforme, le montant proposé est inférieur aux estimations et que par conséquent, il est souhaitable de faire procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux prévus, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif à l'effet d'accepter la soumission de *Duotech Construction inc.* au montant de 2 327 510,98 \$ incluant les taxes, et pour la réalisation de l'ensemble du projet, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a accepté le rapport de l'architecte quant à la conformité de la soumission de *Duotech Construction inc.* au montant de 2 327 510,98 \$ incluant les taxes, et accepte la recommandation de faire procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux prévus, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la MRC de Matane déposée au PIQM, le 14 décembre 2010, révisée le 21 février 2011, dossier numéro 555743;

CONSIDÉRANT les multiples représentations effectuées auprès des ministres responsables concernant cette demande d'aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT le texte du troisième paragraphe de l'article 5 intitulé "*Critères généraux du Guide sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalité*", soit :

« Les projets admissibles à une aide financière ne peuvent être entrepris avant la date de réception de la demande d'aide financière au Ministère à l'exception des activités, incluant la recherche d'eau souterraine, et des études requises pour la définition du projet. »;

CONSIDÉRANT QUE selon la compréhension de ce texte, l'octroi du contrat ne fait pas en sorte de disqualifier la MRC de Matane de l'obtention de l'aide financière demandée au PIQM depuis décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend poursuivre ses démarches pour l'obtention de l'aide financière dans le cadre du PIQM, dossier numéro 555743;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a déjà procédé à l'achat de l'immeuble désigné « Édifice de La Matanie » qui doit faire l'objet de travaux et que le processus de vente de l'édifice actuellement occupé par la MRC est amorcé de façon à ne pas avoir à supporter les frais des deux immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunts numéros 247-2010 et 247-1-2011 ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, respectivement en date du 27 janvier 2011 et du 27 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par *Duotech Construction inc.* est conforme et que le montant proposé est inférieur aux estimations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité;

QUE le Conseil de la MRC accepte la soumission de *Duotech Construction inc.* au montant de 2 327 510,98 \$ incluant les taxes, et pour la réalisation de l'ensemble du projet, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

QUE le préfet monsieur Yvan Imbeault et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Line Ross soient et sont autorisés à procéder à la signature du contrat *Duotech Construction inc.*;

QUE le projet soit financé par les règlements d'emprunts numéros 247-2010 et 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 385-06-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT ALLAN BLAIS – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT la facture de *Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.*, pour la réalisation d'un relevé topographique du terrain de l'Édifice de La Matanie (relevé, analyse et confection d'un plan de compilation fourni à l'ingénieur pour l'exécution des travaux) au montant de 650 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le paiement de la facture à *Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.*, pour la réalisation d'un relevé topographique du terrain de l'Édifice de La Matanie (relevé, analyse et confection d'un plan de compilation fourni à l'ingénieur pour l'exécution des travaux) au montant de 740,51 \$ taxes incluses, et ce, à même les règlements d'emprunts 247-2010 et 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 386-06-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT ALLAN BLAIS – CERTIFICAT DE PIQUETAGE

CONSIDÉRANT la facture de *Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.*, pour le travail de piquetage afin d'indiquer la limite Ouest de l'Édifice de La Matanie (préparation des données, pose de quatre (4) repères d'arpentage, conception du plan n° 6629-P constituant le Certificat de piquetage et livraison de deux (2) copies conformes dudit plan) au montant de 745 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à *Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.*, pour le travail de piquetage afin d'indiquer la limite Ouest de l'Édifice de La Matanie (préparation des données, pose de quatre (4) repères d'arpentage, conception du plan n° 6629-P constituant le Certificat de piquetage et livraison de deux (2) copies conformes dudit plan) au montant de 848,74 \$ taxes incluses et ce, à même les règlements d'emprunts 247-2010 et 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 387-06-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – UTILISATION DE CASES DE STATIONNEMENT DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QU'en réponse à la résolution numéro 171-03-11, le Conseil de la ville de Matane est disposé à accorder des permis annuels de stationnement sur le terrain du Centre sportif Alain-Côté selon la tarification établie, et ce pour les besoins de la MRC (30 cases) et du CLD (12 cases), au coût annuel de 55 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de stationnement actuels sont reliés à l'immeuble 145, rue Soucy et qu'une fois celui-ci vendu, la MRC devra obtenir des permis de stationnements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande à Ville de réserver trente (30) cases de stationnement sur le terrain du Centre sportif Alain-Côté pour les besoins de la MRC et de prévoir également les besoins éventuels du CLD de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 388-06-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT
JEAN DALLAIRE, ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 652-11-10 acceptant la soumission de *Jean Dallaire, architectes* au prix forfaitaire de 84 432 \$ plus les taxes applicables, et confiant le mandat de préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la facture 1174 relative aux honoraires professionnels prévus pour l'appel d'offres réalisé à 100 %, au montant de 4 221,60 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture 1170 relative aux honoraires professionnels supplémentaires encourus pour les plans et devis réalisée %, au montant de 31 926 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour les factures numéros 1174 et 1170, totalisant un montant de 41 181,16 \$ incluant les taxes et ce, à même les règlements d'emprunts 247-2010 et 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 389-06-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION SIGNATURE BAIL
ASSEMBLÉE NATIONALE À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 3-01-11 du comité administratif du Conseil de la MRC autorisant la signature du bail de location d'une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} avril 2011 avec une année d'option, au prix de 9 \$ le pied carré, pour une superficie de 1 260 pi² avec une clause d'indexation basée sur l'IPC sans être inférieure à 1 %;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 69-02-11 du comité administratif du Conseil de la MRC autorisant la modification du projet de bail afin de débiter la location à compter du 1^{er} juin 2011 et établir le taux d'indexation annuelle de 3 % à compter de la deuxième année de location;

CONSIDÉRANT QUE selon le calendrier de réalisation des travaux, les locaux ne pourront être disponibles en juin et qu'il faudra reporter la date de location au 1^{er} octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la modification du projet de bail de location d'une durée de trois (3) ans, afin de débiter la location à compter du 1^{er} octobre 2011;

QUE les travaux requis préalablement à la location seront aux frais de la MRC à l'exception des frais reliés aux systèmes de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique qui seront à la charge du locataire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser monsieur Yvan Imbeault, préfet, et madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location avec l'Assemblée nationale et monsieur Pascal Bérubé ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de la Matanie- En lien avec la résolution numéro 174-03-11, l'école de conduite *À la Survie* informe qu'elle déménage et mettra fin au bail en date du 15 juillet 2011.

RÉSOLUTION 390-06-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MAINTIEN DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE AU PIQM

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, en date du 14 décembre 2010 et révisée le 22 février 2011, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM)* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT les représentations auprès des Ministres responsables;

CONSIDÉRANT le texte du document du MAMROT sur le *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, plus spécifiquement le 3^e alinéa de l'article 5 *Critères généraux* :

« Les projets admissibles à une aides financière ne peuvent être entrepris avant la date de réception de la demande d'aide financière au Ministère à l'exception des activités incluant la recherche d'eau souterraine, et des études requises pour la définition du projet. »;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture des critères d'admissibilité au PIQM et que selon le texte du document du MAMROT, les membres du Conseil de la MRC de Matane comprennent que l'octroi du contrat ne fait pas en sorte de disqualifier la MRC dans sa demande d'aide financière au PIQM, la demande initiale ayant été déposée en décembre 2010;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 336-05-11 du Conseil de la MRC de Matane en lien avec le rapport de l'architecte, la conformité de la soumission déposée, le montant proposé inférieur aux estimations et la recommandation de procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux prévus, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 384-06-11 autorisant la signature du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE maintenir la demande d'aide financière déposée en date du 14 décembre 2010 et révisée le 22 février 2011 dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM)* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE copie de la résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, à la ministre responsable de la région, madame Nathalie Normandeau, au député du comté de la Matane, monsieur Pascal Bérubé;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à faire les démarches et à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 391-06-11

**AUTORISATION PAIEMENT 1^{er} VERSEMENT À LA VILLE DE
MATANE – PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET
INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE POUR 2011**

CONSIDÉRANT la facture de la ville de Matane au montant de 60 353,08 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la ville de Matane du 1^{er} versement au montant de 60 353,08 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 392-06-11

**CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS – AUTORISATION PAIEMENT –
HONORAIRES PROFESSIONNELS – DOSSIER RIVIÈRE-BLANCHE –
SERVICES RENDUS DU 8 MARS AU 18 AVRIL 2011**

CONSIDÉRANT la facture 22997 de Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, pour honoraires professionnels pour la période du 8 mars au 18 avril 2011 au montant 351,45 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture 22997 à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, pour honoraires professionnels au montant total de 351,45 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 393-06-11

**DOSSIER RIVIÈRE-BLANCHE – AFFECTATION DU SURPLUS EN
PAIEMENT DES FRAIS ENCOURUS**

CONSIDÉRANT les frais comptabilisés totalisant 86 714,75 \$ en lien avec les travaux effectués dans le cadre de la compétence de la MRC de Matane lors de l'obstruction survenue dans la Rivière Blanche à l'été 2006;

CONSIDÉRANT les discussions et la décision du Conseil de la MRC d'assumer les frais par l'affectation du surplus cumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane affecte le surplus cumulé pour un montant de 86 714,75 \$ comme suit :

30 000 \$ surplus cumulé Cours d'eau
28 357,38 \$ surplus cumulé Aménagement
28 357,38 \$ surplus cumulé Administration générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 394-06-11

70^{ES} ASSISES ANNUELLES DE LA FQM SOUS LE THÈME "DES ÉLUS À L'ŒUVRE", LES 29, 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2011 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'invitation à participer aux 70^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 au Centre des congrès de Québec sous le thème « *Des élus à l'œuvre* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Yvan Imbeault, préfet, madame Line Ross, directrice générale et monsieur Pierre Thibodeau de la municipalité de Saint-Ulric aux 70^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendront les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 au Centre des congrès de Québec;

D'autoriser les dépenses d'inscription et d'hébergement et le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses;

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de monsieur Pierre Thibodeau seront assumés par la municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Invitation à participer à la Semaine de la municipalité 2011

Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Nouveau fonds (Fonds PPP Canada) afin de promouvoir la réalisation de projets d'infrastructure publique en partenariat public-privé (PPP)

Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Nouveau volet (Volet 3) qui vise à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région

RÉSOLUTION 395-06-11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-148 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC – RECOMMANDATION À LA MRC DE MATANE CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL – PIQM VOLET 3

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-148 de la municipalité de Saint-Ulric demandant à la MRC de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3 pour l'embauche d'un ingénieur et d'un technicien en génie civil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE mandater le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, afin d'étudier le dossier et de préparer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3 qui vise à favoriser l'implantation et le maintien d'expertises techniques en région;

DE mandater le comité administratif pour analyser la demande et en autoriser la transmission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 396-06-11

RÉSOLUTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE MATANE RELATIVEMENT AU DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a, le 25 mars 2011, transmis à toutes les municipalités locales comprises dans son territoire la résolution numéro 175-03-11 annonçant son intention de déclarer sa compétence à leur égard relativement au domaine des télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE seule la ville de Matane, par sa résolution numéro 2011-417, a exprimé son désaccord relativement à l'exercice de cette compétence par la MRC et préfère conclure une entente de services;

CONSIDÉRANT QUE, pour les motifs exposés dans cette résolution d'intention, il y a lieu de se prévaloir des articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* et de déclarer la compétence de la MRC relativement au domaine des télécommunications, sauf à l'égard de la ville de Matane et sauf, pour les autres, à la partie du domaine relative aux services locaux de télécommunications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

1. DÉCLARATION DE COMPÉTENCE

1.1 La municipalité régionale de comté de Matane déclare sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au domaine des télécommunications, sauf à l'égard de la ville de Matane et sauf, pour les autres, à la partie du domaine relative aux services locaux de télécommunications;

1.2 Les municipalités locales assujetties à la compétence de la MRC sont :

Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le TNO Rivière-Bonjour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

2. CONDITIONS D'ASSUJETTISSEMENT

- 2.1 Si, après la présente déclaration de compétence, une municipalité locale qui a exprimé son désaccord décide de s'assujettir à cette compétence de la MRC, elle devra, le cas échéant, en plus de sa quote-part, payer les frais de modification des systèmes de télécommunications et payer un droit d'entrée pour prendre en comptes, le cas échéant, les dépenses en immobilisations déjà assumées par les autres municipalités locales;
- 2.2 Les dépenses et les revenus relatifs à l'exercice de la compétence visée par la présente résolution feront partie d'une catégorie de fonctions distinctes dans le budget et dans les états financiers de la MRC;
- 2.3 La MRC se portera acquéreur des droits des municipalités locales relatifs aux télécommunications, notamment les biens, les structures, les équipements, les licences et permis ou paiera un loyer pour les structures et les équipements le cas échéant, et maintiendra les services actuels, jusqu'à ce qu'ils soient modifiés ou remplacés pour de meilleurs;
- 2.4 Les dépenses de la MRC relatives à l'exercice de la compétence visée par la présente résolution, soustraction faite des revenus provenant des usagers et sous réserves d'une tarification pour les services particuliers, seront réparties annuellement entre les municipalités locales assujetties en fonction de leur population telle qu'établie par décret du gouvernement en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

3. RETRAIT

- 3.1 Une municipalité locale déjà assujettie à la compétence de la MRC, ne peut exercer son droit de retrait avant le 31 décembre 2020;
- 3.2 Si une municipalité locale déjà assujettie à la compétence de la MRC décide d'exercer son droit de retrait, elle doit continuer, pendant 5 ans, à payer sa quote-part des coûts afférents aux services au moment de son retrait, mais sa quote-part des coûts variables décroîtra à raison de 20 % par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 397-06-11

TÉLÉCOMMUNICATIONS – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE MATANE RELATIVEMENT AU DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a, le 25 mars 2011, transmis à toutes les municipalités locales comprises dans son territoire la résolution numéro 175-03-11 annonçant son intention de déclarer sa compétence à leur égard relativement au domaine des télécommunications;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane, par sa résolution numéro 2011-417, a exprimé son désaccord relativement à l'exercice de cette compétence par la MRC et préfère conclure une entente de services;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la directrice générale à préparer ou faire préparer une entente de services à être conclue avec la ville de Matane relative au domaine des télécommunications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 398-06-11

TÉLÉCOMMUNICATIONS – REDISTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS 2006-2010

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un réseau de communication commun par les services de sécurité incendie et les services ambulanciers des MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia ;

CONSIDÉRANT QUE des frais communs sont partagés entre les territoires des trois MRC, au prorata des populations de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés au territoire de la MRC de Matane ont été assumés principalement par la ville de Matane et la MRC de Matane et que lesdites dépenses doivent être réparties entre les services de sécurité incendie en proportion de la population desservie, soit :

- 66 % Ville de Matane;
- 25 % Service de sécurité incendie de la ville de Matane;
- 7 % Saint-Ulric;
- 2 % Saint-Léandre.

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la Santé contribue à 65 % au partage des frais de fonctionnement et d'immobilisations et par conséquent a versé un montant de 77 941 \$ à la MRC de Matane, à ces fins, soit 40 553 \$ pour les frais de fonctionnement et 37 388 \$ pour les frais d'immobilisation, pour la période d'avril 2007 à mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document "Partage des frais du réseau de radiocommunication commun" établissant les montants de la contribution du secteur de la santé à redistribuer, de même que des frais à facturer aux municipalités pour les années 2006 à 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le versement des montants à la ville de Matane et à la MRC de Matane et la facturation des sommes dues pour les années 2006 à 2010, soit :

Montant à répartir pour les frais de fonctionnement : 40 553 \$

Remboursement frais de fonctionnement :	
à la ville de Matane	14 635,84 \$;
à la MRC de Matane;	<u>29 614,42 \$</u>
	44 250,26 \$
Facturation des sommes dues :	
Au SSI MRC de Matane	2 404,39 \$
À la municipalité de St-Ulric	1 005,57 \$
À la municipalité de St-Léandre	<u>287,31 \$</u>
	3 697,27 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Montant à répartir pour les frais d'immobilisation : 37 388 \$

Remboursement frais d'immobilisation :
à la ville de Matane; 32 143 \$
selon discussions à finaliser 5 245 \$
37 388 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 399-06-11

**APPUI – RÉSOLUTION DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC
DES BASQUES – LES LOIS AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif de la MRC des Basques adoptée le 30 mars 2011 relativement au processus de révision des lois;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lois au Québec sont désuètes et ne sont pas adaptés à la vie d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie la MRC des Basques et demande au Premier ministre, monsieur Jean Charest, de mettre en place un processus de révision des lois afin qu'elles soient révisées au moins une fois tous les 15 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 400-06-11

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « SITE
INTERNET POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE MATANE »**

CONSIDÉRANT le projet « Site Internet pour les municipalités de la MRC de Matane » pour permettre à toutes les municipalités de la MRC de Matane de se doter d'un site Internet dont la plateforme serait modulable et pourrait être bonifiée au fur et à mesure qu'évolueront les besoins des municipalités, pour un montant de 23 734,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

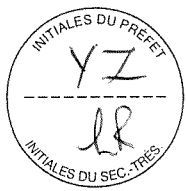
CONSIDÉRANT QUE le projet offrira une meilleure accessibilité aux services offerts par la municipalité et une meilleure concertation entre les organismes, évitant ainsi les activités concurrentes;

CONSIDÉRANT QU'il est plus facile de répondre aux exigences de la Loi 76 avec un site Internet;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités ont déjà entrepris des démarches en ce sens ou prévoient le faire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités envisagent de se doter d'une politique d'accueil pour pallier à la diminution de leur population;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane pour un montant de 18 866,26 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet « *Site Internet pour les municipalités de la MRC de Matane* » et autorise une contribution totalisant 18 866,26 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD);

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 401-06-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « *OMH DE BAIE-DES-SABLES* »

CONSIDÉRANT le projet « *OMH de Baie-des-Sables* » pour la construction de vingt (20) logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie dont dix (10) à faible revenu à Baie-des-Sables, pour un montant de 3 611 112 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à des personnes âgées de demeurer dans leur communauté d'appartenance à proximité de leurs parents et amis;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra le renforcement du sentiment d'appartenance par la réussite d'un projet mobilisateur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet de l'OMH de Baie-des-Sables pour un montant de 50 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet « *OMH de Baie-des-Sables* » pour un montant de 50 000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD);

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 402-06-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « *FONDS D'ÉTUDE BIOMASSE* »

CONSIDÉRANT QUE le projet « *Fonds d'étude Biomasse* » consistant à créer un fonds disponible pour des études visant l'implantation technique et financière d'un projet de chaufferie institutionnelle alimentée à la biomasse forestière pour les municipalités qui le désirent, soit 2 000 \$ par municipalité, pour un montant de 22 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le projet valorisera l'utilisation d'une source d'énergie stable, renouvelable et diversifiée et qu'il proposera des pistes de revenus supplémentaires de la transformation de résidus et de parties non utilisées de l'arbre et vu la disponibilité de la ressource;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait apporter une solution locale aux collectivités des régions rurales ou éloignées en satisfaisant leurs besoins énergétiques, en diversifiant l'économie et en leur procurant des emplois;

CONSIDÉRANT QUE le projet suscitera la concertation du milieu autour de projets de développement durable concert;

CONSIDÉRANT QUE quelques municipalités ont déjà manifesté de l'intérêt au projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement et de diversification recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane pour un montant de 17 600 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet « *Fonds d'étude Biomasse* » présenté par le CLD de la MRC de Matane pour un montant de 17 600 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD) et accepte de réserver ce montant durant une période d'un an;

QUE la MRC de Matane de Matane versera un montant maximum équivalent à 1 600 \$ par municipalité, selon l'intérêt des municipalités et une fois l'étude réalisée;

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 403-06-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « *INVENTAIRE DE L'HABITAT DE LA MRC DE MATANE* »

CONSIDÉRANT le projet « *Inventaire de l'habitat de la MRC de Matane* », pour la réalisation d'une étude ayant pour but d'estimer les besoins en habitation de la population de la MRC de Matane à courts termes, soit une période de 5 ans (2011-2016), pour un montant de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette enquête permettront l'élaboration d'une politique sur l'habitat pour la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT le vieillissement du parc immobilier, l'augmentation de l'offre de logements locatifs pour les personnes âgées et l'impact appréhendé sur les valeurs foncières des propriétés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet tentera d'identifier les besoins spécifiques en habitations de chacune des 11 municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le contractuel retenu a une expertise pertinente;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la mission et le domaine d'expertise du professeur du département « Développement économique et territorial à l'UQAR » qui assurera la supervision du contractuel et que le coût de réalisation est moins élevé considérant que le doctorant bénéficie d'aide financière pour la réalisation de sa thèse;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet du CLD de la MRC de Matane pour un montant de 12 500 \$ dans le cadre du FSTD en indiquant que le projet couvre une période de 10 ans au lieu de 5 ans et que les directeurs des services de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC et de la ville de Matane se joignent au comité consultatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet « *Inventaire de l'habitat de la MRC de Matane* », présenté par le CLD de la MRC de Matane pour un montant de 12 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD) en indiquant que le projet couvre une projection des besoins sur une période de 10 ans;

QUE les directeurs des services de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC et de la ville de Matane fassent partie du comité consultatif et que la provenance des élus qui siègeront audit comité assurent une représentation des différentes caractéristiques des municipalités, soit le littoral (agriculture), la forêt et le secteur urbain;

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 404-06-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « *DIVERSIFICATION SECTEURS AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE* »

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane « *Diversification secteurs agricole et agroalimentaire pour la MRC de Matane* », pour un montant de 36 093 \$, pour inventorier les ressources du territoire ce qui servira de base à l'identification d'opportunités spécifiques présentant un potentiel de valorisation des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la réalisation d'une étude pour inventorier à l'aide des données déjà disponibles (MAPAQ, FADQ, etc.) les ressources agricoles et agroalimentaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au FSTD;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera financé aussi par les CLD de La Matapédia et de La Mitis qui participeront également à l'étude;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet visera à fournir un outil de travail le plus convivial et utile possible pour les gens du milieu;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs communautés ont priorisé l'agriculture dans leurs plans de développement locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture traverse actuellement une crise et que plusieurs agriculteurs sont à la recherche de solutions pour diversifier leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la concertation entre les acteurs concernés fait partie intégrante du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet présenté par le CLD de la MRC de Matane pour un montant de 12 031 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet « *Diversification secteurs agricole et agroalimentaire pour la MRC de Matane* », présenté par le CLD de la MRC de Matane pour un montant de 12 031 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté de la MRC de Matane (FSTD);

QUE le directeur du service de l'aménagement de la MRC de Matane devra être membre et participer au comité de suivi;

QUE les responsables de l'aménagement des MRC concernées par l'étude puissent également être impliqués dans le projet, de même qu'un professionnel en aménagement de l'UPA Bas St-Laurent et un représentant du département de technologie agricole du Cégep de Matane;

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 405-06-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « MÉTAL EN FEUILLES DE MATANE (1989) INC. »

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'entreprise "*Métal en feuilles de Matane (1989) inc.*" respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une entreprise manufacturière et de services qui existe depuis 60 ans à Matane et qui contribue à la création de 8 emplois et à la vigueur économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une nouvelle plieuse hydraulique permettra à l'entreprise d'offrir un produit fini de qualité supérieure dans le but de développer de nouveaux marchés et de maintenir une bonne réputation comme fournisseur et sous-traitant auprès des GDO (grands donneurs d'ordres) de la région;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la disponibilité financière dans le FAMM;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement et de diversification recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet de l'entreprise "*Métal en feuilles de Matane (1989) inc.*" pour un montant de 4 413,33 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet de l'entreprise "*Métal en feuilles de Matane (1989) inc.*" et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière de 4 413,33 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 406-06-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MATANE – PROJET « MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE SAINTE-PAULE »

CONSIDÉRANT le projet « *Mise en valeur du territoire de Sainte-Paule* » de la Corporation de développement de Sainte-Paule pour un montant de 76 576 \$ / 3 ans, se décrit comme suit : exploration, à différents niveaux, du potentiel des filières acéricole, récréotouristique et éducation/formation sur le territoire de la municipalité de Sainte-Paule et que pour la réalisation de ce projet, il doit y avoir embauche d'un chargé de projet pour une durée de trois ans »;

CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole, l'information est essentiellement disponible à la MRC et que l'exploitation de cette ressource nécessite obligatoirement un contingent avant de réfléchir sur les 2^e et 3^e transformations;

CONSIDÉRANT QUE la filière récréotouristique, soit le développement du Lac Towago, a déjà reçu les appuis technique et financier pour faire la démonstration de sa valeur indéniable, il est recommandé de monter un dossier d'intéressement pour d'éventuels investisseurs qui garantiront la continuité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet éducation/formation prévu pour l'utilisation des locaux de l'école demandera également la participation d'investisseurs sérieux et engagés afin d'assurer la continuité du projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur aurait intérêt à revoir son dossier afin de présenter un nouveau projet, mieux ciblé et dont les échéanciers de réalisation seront mieux définis;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification et de développement de la MRC de Matane ne peut recommander au Conseil de la MRC d'appuyer le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane ne peut appuyer le projet « *Mise en valeur du territoire de Sainte-Paule* » de la Corporation de développement de Sainte-Paule, tel que présenté, et invite le promoteur à réviser le dossier et présenter un nouveau projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 407-06-11

**PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE PROGRAMME
DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC – LIGNE DE
230 KV DE SAINT-ULRIC-SAINT-LÉANDRE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane et la municipalité de Saint-Ulric sont admissibles au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne de transport d'énergie Saint-Ulric–Saint-Léandre de 5 km sur le territoire de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE le crédit de mise en valeur intégrée équivaut à 1% de la valeur du projet au moment de la demande d'autorisation par Hydro-Québec, soit un crédit total de 67 100\$ \$ réparti au prorata de la distance de la ligne sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, un montant de 67 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affecte que le territoire de la municipalité de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane et la municipalité de Saint-Ulric ont été informées par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric désire adhérer à ce programme, doit s'engager à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives dans les domaines et aux conditions de réalisation du programme et rendre des comptes à Hydro-Québec concernant l'utilisation de la somme allouée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric doit s'engager à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte que la totalité du montant à être versé par Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, soit attribué à la municipalité de Saint-Ulric;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte que la municipalité de Saint-Ulric adhère au Programme de mise en valeur intégrée, signe une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée;

QUE la présente soit transmise à la direction régionale d'Hydro-Québec Distribution ainsi qu'à la municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 408-06-11

**CONTRATS DE SOUTIEN TECHNIQUE – LOGICIELS GV.NET
(GESTION DOCUMENTAIRE) ET GED EXPRESS (GESTION
ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 316-07-08 autorisant l'acquisition du progiciel Gestion Virtuelle.NET (gestion documentaire);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 333-08-08 autorisant l'acquisition du progiciel GED Express (gestion électronique des documents);

CONSIDÉRANT les contrats de soutien technique annuel aux montants de 622 \$ pour GV.NET et de 250 \$ pour GED Express;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement des contrats de soutien technique pour les progiciels GV.NET et GED Express pour un montant total de 993,42 \$ taxes incluses, pour un an à compter du 16 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 409-06-11

APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 6963-05-2011 DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – DEMANDE D'INJECTION DE NOUVEAUX BUDGETS RÉNOVILLAGE (PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION EN MILIEU RURAL) ET LAAA (PROGRAMME DE LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES)

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt du dernier budget provincial, le gouvernement a reconduit l'enveloppe budgétaire dédiée aux programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QUE suite à des vérifications faites auprès de représentants de la Société d'habitation du Québec (SHQ), il appert que les crédits budgétaires octroyés pour les programmes mentionnés ci-dessus seront essentiellement dévolus à honorer des engagements antérieurs;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, toujours selon les informations obtenues, le gouvernement n'a consenti aucun budget pour les programmes Rénovillage (programme d'aide à la rénovation en milieu rural) et LAAA (programme de logements adaptés pour aînés autonomes) au cours du prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE la situation qui prévaut actuellement ne favorise pas une occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les programmes Rénovillage et LAAA s'adressent aux ménages à faible et modeste revenus;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir à la disposition de ces familles ces programmes, lesquels leur permettent de maintenir en bon état leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les sommes investies dans le cadre de ces programmes engendrent des retombées économiques importantes et essentielles pour les communautés qui en bénéficient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande au gouvernement du Québec, de dégager immédiatement des nouveaux budgets dans le cadre des programmes Rénovillage et LAAA;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QU'une demande soit également faite pour que les budgets consentis par le gouvernement dans le cadre de ces programmes soient majorés par rapport aux années antérieures, et ce, afin de permettre aux MRC du Québec de répondre aux besoins constatés sur leur territoire;

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire les représentations qui s'imposent afin de dénouer la présente situation;

QU'une copie de la présente soit transmise au député de Matane ainsi qu'à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 410-06-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 216-3-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2003 ET SES AMENDEMENTS RELATIF AUX COMPÉTENCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT la lecture faite du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins, appuyé par madame Victoire Marin, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 216-3-2011 modifiant le règlement 216-2003 relatif aux compétences du comité administratif de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 411-06-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-9-2011 AMENDANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE ET LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AFIN DE METTRE À JOUR LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MILIEUX AGRICOLES ET MODIFIER DIVERS OBJETS

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Matane (MRC) doit être modifié afin de :

- Mettre à jour les données, la stratégie de développement et les orientations relatives aux milieux agricoles afin de tenir compte de l'évolution du territoire et des activités agricoles;
- Modifier le plan des grandes affectations et la grille de compatibilité afin de tenir compte de la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le dossier numéro 363649, autorisant la construction résidentielle à l'intérieur de 42 îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;
- Ajuster les limites de l'affectation agricole pour qu'elles coïncident avec celles de la zone agricole permanente, notamment à proximité du périmètre urbain de Saint-Adelme et du parc industriel de Matane;
- Ajuster les limites des périmètres d'urbanisation des municipalités de Saint-Ulric et de Sainte-Félicité afin de tenir compte des décisions rendues par la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisant l'exclusion d'une portion de la zone verte;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- Régir l'implantation des nouvelles résidences en milieu agricole de manière à ne pas créer de contraintes à la pratique de l'agriculture;
- Apporter un assouplissement mineur aux normes régissant les secteurs à risques de décrochement, de glissement de terrain, d'érosion et de ravinement;
- Mettre à jour les cartes et mesures de protection associées aux points de captage d'eau des réseaux d'eau potable municipaux;
- Bonifier les règles régissant l'aménagement durable de la forêt privée;
- Mettre à jour les normes du document complémentaire relative aux odeurs en milieux agricoles notamment afin d'encadrer les élevages porcins;
- D'interdire les équipements associés à l'entreposage et l'enfouissement de déchets hautement radioactifs sur le territoire de la MRC de Matane;
- Permettre la construction en l'absence de réseaux municipaux d'aqueduc et/ou d'égout à l'intérieur de certains périmètres d'urbanisation lorsque des contraintes géomorphologiques rendent impossible l'implantation de ces réseaux à des coûts raisonnables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise que le processus de modification du schéma débute par l'adoption d'un projet de règlement et par l'adoption d'un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et les documents afférents ont été remis aux membres du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'adopter le *Projet de Règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets*;

D'adopter le document prévu à l'article 48 de la Loi intitulé « *Document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses outils d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matane (réf. art. 48 LAU). Règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets* »;

D'adopter le document argumentaire qui sera déposé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en appui au présent projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 412-06-11

DEMANDE D'UN AVIS DU MINISTRE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane a adopté par résolution le *Projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise, que suite à l'adoption du projet de règlement modifiant son schéma, une MRC peut demander au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE demander au Ministre son avis sur la modification au schéma proposé par le *Projet de règlement 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 413-06-11

MODIFICATION DU DÉLAI DURANT LEQUEL LES MUNICIPALITÉS PEUVENT SE PRONONCER SUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane a adopté par résolution le *Projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets;*

CONSIDÉRANT QUE l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise que le Conseil d'une MRC peut, par une résolution adoptée à l'unanimité, établir à un minimum de vingt (20) jours le délai durant lequel les organismes partenaires peuvent donner leur avis sur la modification du schéma de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

DE fixer à vingt (20) jours le délai prévu pour la transmission des avis des municipalités conformément à la Loi;

DE transmettre une copie certifiée de conforme de la présente résolution aux organismes partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 414-06-11

NOMINATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET DÉLÉGATION DE L'ORGANISATION DE TOUTE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane a adopté par résolution, le *Projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets;*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) stipule qu'une MRC doit nommer une commission afin d'animer toute assemblée publique relative à une modification du schéma;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.2 de la Loi précise que le Conseil d'une MRC peut déléguer le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique dans le cadre d'une modification de schéma à son secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE mandater les membres du comité administratif de la MRC pour qu'ils constituent la commission, sous la présidence du préfet, responsable de la tenue de toute assemblée publique relative à la modification du schéma;

DE requérir l'assistance de madame Line Ross et de monsieur Olivier Banville pour appuyer les travaux de la commission;

DE déléguer à madame Line Ross, à titre de secrétaire-trésorière, le pouvoir d'organiser les assemblées publiques relatives à la modification du schéma conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 415-06-11

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT QUE le siège 2, représentant du Conseil de la MRC, au sein du comité consultatif agricole est vacant suite à la démission d'un élu;

CONSIDÉRANT QUE le siège 2, représentant du Conseil de la MRC, au sein du comité consultatif agricole devait être renouvelé en août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, à titre de membre du CCA, pour le siège 2, pour compléter et assumer le mandat débutant en août 2011, ainsi qu'à titre de président du comité consultatif agricole (CCA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 416-06-11

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – COMITÉ AVISEUR POUR LA GESTION DES TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-01-09 relative à l'implantation d'un nouveau mode de gestion des TPI de la MRC de Matane et la formation d'un comité aviseur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer des représentants du Conseil siégeant sur le comité suite aux départs de certains élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE mettre à jour la liste des membres du Conseil désignés et de nommer les personnes suivantes au sein du comité aviseur pour la gestion des TPI de la MRC de Matane :

M. Yvan Imbeault, préfet;
M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule;
M. Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre;
M. Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane;
M. Jean-Sébastien Barriault, maire des Méchins;
M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité;
M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches;
M. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg;
Un membre désigné par le comité de développement de Sainte-Paule
M. David Soucy, ingénieur forestier de la MRC de Matane
M^{me} Line Ross, directrice générale et secrétaire trésorière de la MRC de Matane

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 417-06-11

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer des représentants du Conseil siégeant sur le conseil d'administration de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE mettre à jour la liste des membres du Conseil désignés et de nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane :

M. Yvan Imbeault, préfet;
M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule;
M. Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre;
M. Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane;
M. Jean-Sébastien Barriault, maire des Méchins;
M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité;
M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches;
M. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 418-06-11

CONFORMITÉ – AVIS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE RELATIF À LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 195

CONSIDÉRANT QUE le chef du Service des projets du ministère des Transports du Québec a adressé un avis d'intervention gouvernementale relatif à la reconstruction de la route 195 au préfet de la MRC de Matane, le 7 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE cet avis s'inscrit dans un processus d'examen de la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Matane, en vertu des articles 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet majeur de 13,6 M\$, qui vise un tronçon de 2,44 km de la route 195 à Saint-René-de-Matane, consiste en la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, d'assainissement des eaux, de structure de chaussée, de construction d'ouvrages d'arts et d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une copie des plans de voirie et d'infrastructures en lien avec le projet et qu'elle avait déjà, en sa possession, plusieurs documents relatifs à ce projet qui a fait l'objet par le passé d'une dérogation au SAD, règlement numéro 198-5-2009;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments figurant sur les plans transmis réfèrent à des infrastructures d'utilité publique appartenant à la municipalité de Saint-René-de-Matane et qu'il n'y a pas lieu d'en examiner la conformité au SAD;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane déplore l'absence d'études ou de documents concernant les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation du projet;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le projet soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs du SAD, malgré des réserves concernant le respect des objectifs liés à la protection de l'environnement, en l'absence d'études récentes et spécifiques au secteur visé par les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'aviser le ministère des Transports du Québec que le Conseil de la MRC considère le projet de réfection de la route 195 conforme aux objectifs du SAD;

DE demander au Ministère, dès que cette information sera disponible, des documents sur les mesures d'atténuation des impacts environnementaux qui seront déployées dans le cadre du présent projet de réfection de la route 195.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 419-06-11

EMBAUCHE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT, POSTE CONTRACTUEL

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins du Service de l'urbanisme pour la saison 2011;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme a déjà procédé à l'analyse de candidatures pour le recrutement d'un stagiaire au poste d'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'embauche de monsieur Sébastien Pelletier, finissant 2011 en technique d'aménagement au Cégep de Matane, à titre d'inspecteur en bâtiment pour le service de l'aménagement et de l'urbanisme, poste contractuel pour la période estivale soit du 27 juin au 30 septembre 2011, selon le salaire de l'échelon 1 de la classe II;

QUE monsieur Sébastien Pelletier entrera en fonction compter du 27 juin 2011 et sera assujéti à une période de probation de six (6) mois en conformité avec la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 420-06-11

GÉNIE FORESTIER – GESTION DES TPI – MANDAT À LA SER DES MONTS – EXÉCUTION DES TRAVAUX SYLVICOLES SAISON 2011 SELON LA GRILLE DE TAUX 2011

CONSIDÉRANT la résolution 266-05-09 définissant les bases du projet pilote "Forêt communale" débutant en 2009 constituant le nouveau modèle de gestion sur TPI;

CONSIDÉRANT les changements à venir en 2013 dans le régime forestier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité aviseur TPI-Forêt, suite à la rencontre du 30 mai 2011, de reconduire le projet pilote pour la saison 2011 en apportant quelques changements en ce qui concerne la récolte mécanisée, et la planification pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a pris connaissance des recommandations du Comité aviseur TPI-Forêt, de poursuivre les travaux sylvicoles avec la Société d'Exploitation des Ressources des Monts (SER des Monts);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane confie à la Société d'exploitation des Ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI déléguées de la MRC de Matane pour la saison 2011-2012 selon la grille de taux 2011;

QUE les travaux seront payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

QUE monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 421-06-11

GÉNIE FORESTIER – GESTION DES TPI – MANDAT À LA SER DES MONTS – SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a signé avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune une entente de délégation de gestion sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT la résolution 266-05-09 définissant les bases du projet pilote "Forêt communale" débutant en 2009 constituant le nouveau modèle de gestion sur TPI;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité aviseur TPI-Forêt, suite à la rencontre du 30 mai 2011, de reconduire le projet pilote pour la saison 2011 en apportant quelques changements en ce qui concerne la récolte mécanisée, et la planification pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT les changements à venir en 2013 dans le régime forestier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le Comité aviseur TPI-Forêt est d'avis de poursuivre les activités sans prendre d'engagement contractuel au delà de la saison 2011;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de planification ont été déjà réalisés pour la saison 2011 par le Groupe Nyctale dans le cadre du contrat échu en décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane confie un mandat de services professionnels Société d'Exploitation des Ressources des Monts (SER des Monts) pour la planification des travaux sur TPI pour la saison 2011 pour un montant de 20 000 \$;

QUE monsieur Yvan Imbeault, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 422-06-11

GÉNIE FORESTIER – GESTION DES TPI – AUTORISATION – DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATIONS – TRANSPORT DE BOIS SAISON 2011

CONSIDÉRANT la résolution 266-05-09 définissant les bases du projet pilote "Forêt communale" débutant en 2009 constituant le nouveau modèle de gestion sur TPI;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité aviseur TPI-Forêt, suite à la rencontre du 30 mai 2011, de reconduire le projet pilote pour la saison 2011 en apportant quelques changements en ce qui concerne la récolte mécanisée, et la planification pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT les changements à venir en 2013 dans le régime forestier;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de transport du bois récolté sur les TPI sera octroyé par la MRC et qu'il y a lieu de procéder par soumissions sur invitations selon les balises établies par le Comité aviseur TPI-Forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le processus de demande de soumissions sur invitations pour le transport de bois sur les TPI et d'inviter deux entreprises locales à présenter une proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 423-06-11

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER (PMVRMF 2011-2012) VOLET II – COMITÉ DE SÉLECTION LOCAL DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉ BSL) dans le cadre du volet II du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier (PMVRMF) du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), seront analysés par un comité de sélection local;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'en respect des règles de fonctionnement établies par la CRÉ BSL, le Conseil de la MRC doit nommer les six membres votants dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane nomme les personnes suivantes au sein du comité de sélection local de la MRC dans le cadre du volet II du Programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVRMF 2011-2012) :

POSTES	NOMS
Un (1) représentant non-élu de la MRC	Madame Line Ross, directrice générale de la MRC
Un (1) représentant non-élu professionnel d'un organisme d'aide au développement (CLD ou SADC) et nommé par celui-ci	Monsieur Maxime Tremblay, agent de développement rural du CLD
Un (1) ingénieur forestier nommé par la MRC (autre que le représentant de la CRÉ ou du MRNF)	Monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC
Un (1) élu	Monsieur Yvan Imbeault, préfet maire de Saint-Adelme
Un (1) membre de la société civile non lié aux projets, à la CRÉ ou au MRNF	Monsieur Roger Collin, citoyen
Un (1) représentant du secteur récréotourisme. La MRC nomme un organisme et celui-ci se nomme un représentant	Monsieur Franck Banastier, administrateur de l'École nationale d'escalade du Québec (ÉNEQ)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 424-06-11

ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE – COTISATION 2011-2012

CONSIDÉRANT l'invitation à joindre l'Association forestière bas-laurentienne, organisme sans but lucratif, née du redécoupage des territoires de l'Association forestière de la Rive-Sud ainsi que de l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation pour les organismes sans but lucratif est de 35 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation 2011-2012 à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 425-06-11

APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO 11-05-8367 DE LA MRC DE ROUVILLE – EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ PRÉVUE À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE, FRAIS JURIDIQUES ENCOURUS PAR LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* est à l'effet que les MRC doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'au sens de l'article 47 de cette Loi, un service de sécurité incendie, ses membres et l'autorité municipale qui a établi ce service bénéficient de l'exonération de toute responsabilité pour un préjudice pouvant résulter de l'intervention de son service de sécurité incendie lors d'un incendie et ce, lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- un schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC dont fait partie la municipalité locale concernée;
- l'autorité municipale qui a établi le service de sécurité incendie a adopté un plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie alors qu'elle y est tenue en vertu du schéma;
- les mesures, qui sont prévues au plan de mise en œuvre applicables et liées aux actes reprochés, ont été prises ou réalisées conformément à ce qui a été établi;
- le préjudice évoqué n'est pas dû à une faute intentionnelle ou à une faute lourde;

CONSIDÉRANT QUE l'exonération de responsabilité prévue par la Loi n'a pas pour effet de soustraire aux poursuites une municipalité qui rencontre toutes les exigences requises pour bénéficier d'une telle exonération, comme le démontre la cause impliquant la ville de Saint-Jérôme relativement à une requête visant à déterminer si la Ville bénéficie de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la Loi (voir le jugement de la Cour Supérieure du District de Terrebonne, sous le n° 700-17-002993-052, rendu le 31 mars 2011);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui font face à de telles poursuites doivent assumer des frais juridiques relativement importants afin de faire la démonstration qu'elles bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministre de la Sécurité publique de mettre en place un service de contentieux dont le mandat serait de prendre en charge le support juridique nécessaire dans les cas de poursuites visant à démontrer l'exonération de la responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour les municipalités poursuivies;

QU'une copie de la présente soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 426-06-11

**OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJET – SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le salaire d'un chargé de projet responsable du suivi de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est une dépense admissible à l'aide financière jusqu'à concurrence de 40 000 \$ accordée par le Ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT la résolution 58-01-11, par laquelle le Conseil décidait de procéder à la création d'un poste contractuel de chargé de projet d'une durée d'un an, pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité, et conditionnellement à la signature du protocole d'entente avec le Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité est entrée en vigueur depuis le 28 juin 2011;

CONSIDÉRANT la confirmation obtenue par la directrice générale à l'effet que le protocole aurait été signé par le Ministre;

CONSIDÉRANT le travail accompli par madame Marie-Ève Lévesque au cours de son mandat de chargée de projet pour la phase III du « Projet d'expérimentation – Détermination des secours minimaux des municipalités en matière de sécurité civile » et l'intérêt manifesté pour le poste de chargé de projet pour le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les modalités et délai d'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à la majorité :

QUE les membres Conseil de la MRC de Matane autorisent la directrice générale à procéder à l'affichage et à l'embauche d'un chargé de projet pour le Schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie, poste contractuel d'un an.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-huit (18) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre

Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – une (1) voix

Municipalité de Baie-des-Sables

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, mentionne qu'elle se retire de la discussion pour l'octroi de contrat pour le réseau de communication comprenant les équipements et l'installation sur les sites.

RÉSOLUTION 427-06-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROLONGEMENT
DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – RÉSULTAT DES
SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2011, pour la fourniture des équipements de communication et l'installation sur les sites pour le prolongement du réseau de télécommunications pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT l'unique soumission reçue et conforme pour l'achat d'équipements de communication et l'installation sur les sites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la soumission de l'entreprise Télécommunications de l'Est au montant de 61 487,50 \$ taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de communication et l'installation sur les sites et que la dépense soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 428-06-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROLONGEMENT
DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – ACCEPTATION DES
MODALITÉS POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN À SAINT-RENÉ-DE-
MATANE**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau de télécommunications sur le territoire de la MRC de Matane qui consiste à mettre en place deux nouveaux sites, soit un sur le territoire de Saint-René-de-Matane et l'autre sur le territoire de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'intention du propriétaire monsieur Jean-Charles Gagnon, de Saint-René-de-Matane de vendre un terrain à la MRC de Matane et les modalités qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser l'achat par la MRC d'une parcelle de terrain de forme carrée ayant une superficie de 10 000 pieds carré située la propriété de monsieur Jean-Charles Gagnon, à Saint-René-de-Matane sur le Lot numéro 13 partie du Rang 11 du cadastre du canton de Tessier ainsi que les aménagements et les biens meubles s'y trouvant, pour un montant de 3 000 \$ qui sera payable par chèque au moment de la signature du contrat notarié, tous les frais relatifs au contrat d'achat étant assumés par l'acheteur;

QUE le coût d'achat, de même les frais d'arpentage et de notaire, soient payés à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010;

QUE le préfet et la directrice soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 429-06-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROLONGEMENT
DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – ACCEPTATION DES
MODALITÉS POUR LA LOCATION D'UN TERRAIN À GROSSES-
ROCHES**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau de télécommunications sur le territoire de la MRC de Matane qui consiste à mettre en place deux nouveaux sites, soit un sur le territoire de Saint-René-de-Matane et l'autre sur le territoire de Grosses-Roches;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'intention de monsieur Serge Caron de Grosses-Roches de louer un terrain à la MRC de Matane et les modalités qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser la location par la MRC d'une parcelle de terrain de forme carrée ayant une superficie de 10 000 pieds carré, propriété de monsieur Serge Caron à Grosses-Roches, située sur le Lot numéro 26 partie B du Rang 2 du cadastre du canton de Cherbourg ainsi que les aménagements et les biens meubles s'y trouvant, pour un montant annuel de 1 500 \$ lequel sera indexé annuellement, à partir de la deuxième année du contrat de location, à un taux de 1,5 %;

QUE les frais d'arpentage et de notaire pour l'établissement du bail, soient payés à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010;

QUE le préfet et la directrice soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 430-06-11

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – MANDAT À L'ARPEUTEUR

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau de télécommunications sur le territoire de la MRC de Matane qui consiste à mettre en place deux nouveaux sites, soit un sur le territoire de Saint-René-de-Matane et l'autre sur le territoire de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 428-06-11 et 429-06-11 relatives à l'achat et la location de parcelles de terrain, respectivement à Saint-René-de-Matane et Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de soumissions pour des travaux d'arpentage pour les deux sites, deux propositions ont été reçues :

Soumissionnaires	Total (avant taxes)
Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre	5 886,67 \$
Allan Blais, arpenteur-géomètre	5 916,17 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la soumission de Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre, pour l'arpentage des deux parcelles de terrain situées à Saint-René-de-Matane et Grosses-Roches, au montant de 6 706,39 \$ taxes incluses, et que la dépense soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 431-06-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – MANDAT AU
NOTAIRE**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau de télécommunications sur le territoire de la MRC de Matane qui consiste à mettre en place deux nouveaux sites, soit un sur le territoire de Saint-René-de-Matane et l'autre sur le territoire de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 428-06-11 et 429-06-11 relatives à l'achat et la location de parcelles de terrain, respectivement à Saint-René-de-Matane et Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT la proposition du notaire Hélène Bouffard en lien avec le projet soit :

Contrat d'achat, honoraires, déboursés, taxes incluses	903.51 \$
Radiation du prêt hypothécaire, honoraires, déboursés, taxes incluses	402.81 \$
Bail commercial, honoraires, déboursés, taxes incluses	982.44 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

DE mandater Hélène Bouffard, notaire, pour la production de l'ensemble des documents en lien avec l'achat d'un terrain à Saint-René-de-Matane et la location d'un terrain à Grosses-Roches dans le dossier de prolongement du réseau de télécommunications sur le territoire de la MRC de Matane, au montant de 2 288,76 \$ taxes incluses, et que ce montant soit payable à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010;

QUE le préfet et la directrice soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 432-06-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – AUTORISATION
DES DÉPENSES POUR LA RÉALISATION DU PROJET**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau de télécommunications sur le territoire de la MRC de Matane qui consiste à mettre en place deux nouveaux sites, soit un sur le territoire de Saint-René-de-Matane et l'autre sur le territoire de Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service a procédé à des demandes de prix auprès de plus d'un fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau décrivant les autres dépenses requises pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le directeur du service incendie, monsieur Jimmy Marceau est autorisé à procéder aux dépenses, détaillées ci-dessous, pour la mise en place des deux nouveaux sites de télécommunications dans le cadre du projet de prolongement du réseau sur le territoire de la MRC de Matane, au montant de 36 388,82 \$ taxes incluses, et payable à même le règlement d'emprunt numéro 246-2010, soit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Fournisseurs	Description	Montant (\$ avant taxes)	TPS	TVQ	Montant (\$ taxes incluses)
Les entreprises d'électricité G. Ouellet inc.	Panneau électrique, éclairage, branchement de 2 bâtiments (ventilation incluse)	7 484,47	374,22	667,99	8 526,68
Hydro Québec	Branchement à la ligne électrique	560,00	28,00	49,98	637,98
L.E.Q.E.L.	Fourniture + Installation de 2 poteaux de 60' classe 3 (frais suppl. à 85\$/pied si roc)	5 727,00	286,35	511,13	6 524,48
L.E.Q.E.L.	Fourniture + Installation de 2 poteaux de 30' classe 5 (frais suppl. à 85\$/pied si roc)	1 430,00	71,50	127,63	1 629,13
Sablère S.A.D.	Préparer et décaper 2 terrains de 100 x 100 (10 voyages par site à 120\$/voyage)	4 300,00	215,00	383,78	4 898,78
Les Chevrons Bélanger	2 abris de 8x6 (déchargement inclus)	9 487,00	474,35	747,10	10 708,45
Concept Mat	8 pieux en acier galvanisé de 7' de long	3 040,00	152,00	271,32	3 463,32
		<u>32 028,47</u>	<u>1 601,42</u>	<u>2 758,93</u>	<u>36 388,82</u>

QUE le préfet et la directrice soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 433-06-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 590 152 \$ POUR UNE PÉRIODE DE NEUF (9) ANS POUR L'ACHAT DE CAMIONS POUR LE COMBAT D'INCENDIES POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la lecture faite du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin, appuyé par monsieur Jean-Sébastien Barriault, et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'adopter le règlement numéro 251-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 590 152 \$ pour une période de neuf (9) ans pour l'achat de camions pour le combat d'incendies pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 434-06-11

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – FOURNITURE DU CAMION POUR LA CASERNE DE SAINT-LÉANDRE – FACTURE DE LA VILLE DE MATANE – LOCATION CAMION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 302-05-11 confirmant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie aux conditions prévues dans ladite entente intervenue le 27 octobre 2005 et aux conditions énoncées dans la résolution numéro 275-04-11 et prise d'effet à compter du 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT la facture de la ville de Matane relative à la location du camion incendie à 500 \$ par semaine pour la municipalité de Saint-Léandre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le remboursement à la municipalité de Saint-Léandre, et ce à compter du 18 mai 2011, du paiement de la location d'un camion incendie faite par la ville de Matane au montant de 500 \$ par semaine, lequel est localisé dans la caserne de la municipalité de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 435-06-11

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE/CITERNE ET D'UN CAMION-CITERNE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 302-05-11 confirmant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie aux conditions prévues dans ladite entente intervenue le 27 octobre 2005 et aux conditions énoncées dans la résolution numéro 275-04-11 et prise d'effet à compter du 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 433-06-11 du Conseil de la MRC adoptant le règlement numéro 251-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 590 152 \$ pour une période de neuf (9) ans pour l'achat de camions pour le combat d'incendies pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le processus d'appel d'offres public pour l'achat de deux camions pour le combat d'incendies pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 436-06-11

RECOMMANDATIONS – PROJET « AQUISITION D'UNE AUTOPOMPE-CITERNE, D'UN TRANSPORTEUR D'EAU ET LEURS ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE »

CONSIDÉRANT QUE le projet « Acquisition d'une autopompe-citerne, d'un transporteur d'eau et leurs équipements » présenté par la Municipalité régionale de Comté de Matane (MRC de Matane) respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) volet V – partie B "Mise aux normes gouvernementales";

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la mesure du volet V – partie B découlant du plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées vise le financement de projets relatifs à la mise aux normes gouvernementales notamment en matière d'incendie et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne neuf (9) municipalités participantes au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, dont six (6) sont visées par la mesure du programme parce qu'elles présentent un indice de développement économique inférieur à -5;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'acquisition d'une autopompe-citerne, d'un transporteur d'eau et leurs équipements pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont essentiels à l'atteinte des objectifs de protection optimale proposés au schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE les obligations et responsabilités des municipalités sont de plus en plus nombreuses et que le fardeau financier s'alourdit considérablement d'année en année afin de se conformer aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le coût global du projet est estimé à 562 023,92 \$:

- que les dépenses admissibles sont évaluées à 537 357,52 \$, en tenant compte de la récupération de la TPS;
- que la contribution de l'ensemble des municipalités visées par la mesure est de 376 081 \$;
- que la contribution financière du MAMROT est évaluée à 50% des coûts admissibles, soit 188 040 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du MAMROT est essentielle à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC d'appuyer le projet pour un montant de 188 040 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) volet V – partie B "Mise aux normes gouvernementales";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie le projet « *Acquisition d'une autopompe-citerne, d'un transporteur d'eau et leurs équipements* » et recommande au MAMROT d'accorder une aide financière de 188 040 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) volet V – partie B "Mise aux normes gouvernementales".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 437-06-11

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL POUR LA CASERNE DE SAINT-LÉANDRE SELON LES MODALITÉS HABITUELLES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 302-05-11 confirmant l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation d'un service régional de sécurité incendie aux conditions prévues dans ladite entente intervenue le 27 octobre 2005 et aux conditions énoncées dans la résolution numéro 275-04-11 et prise d'effet à compter du 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 303-05-11 du Conseil de la MRC autorisant la signature de l'addenda à l'Entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane intervenue le 27 octobre 2005 et ce pour l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre selon les conditions préalablement établies;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de procéder à l'embauche de candidats intéressés à faire partie du service pour la caserne de Saint-Léandre;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE durant la période estivale, le directeur, monsieur Jimmy Marceau, soit autorisé à embaucher des pompiers à temps partiel pour la caserne de Saint-Léandre selon les modalités habituelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 438-06-11

BÂTIMENT SITUÉ AU 145, RUE SOUCY – RÉSULTAT OFFRES D'ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 39-01-11 du Conseil de la MRC autorisant la publication d'une annonce pour la mise en vente du bâtiment dans le journal L'Avantage pour diffusion dans le territoire du Bas-Saint-Laurent, de prévoir la réception des propositions jusqu'au 15 juin 2011, et ne s'engageant à n'accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des propositions;

CONSIDÉRANT le résultat et les offres reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane ne retient aucune des propositions reçues les jugeant insuffisantes.

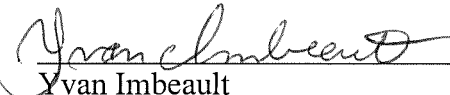
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

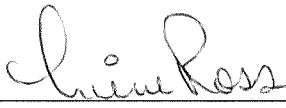
PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 439-06-11

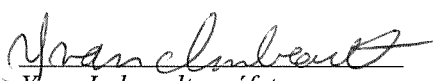
Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 23 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet